

Mobilisons-nous !

Qu'est que la Fondation du Patrimoine ?

FONDATION



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

LES MEMBRES FONDATEURS

- > AXA
- > BELLON S.A (SODEXHO-ALLIANCE)
- > CRÉDIT AGRICOLE S.A.
- > VIVENDI
- > FIMALAC
- > DANONE
- > DEVANLAY
- > FONDATION ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
- > INDRECO
- > L'ORÉAL
- > MICHELIN

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- > Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.
- > La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- > Les **subventions**.



Soyons acteurs de la sauvegarde de notre patrimoine

Restauration des bâtiments de Combrée

Maine-et-Loire (49)

Grâce à votre générosité, l'église deviendrait un magnifique lieu culturel, point de rencontre de toutes les générations des environs.



photos © photos internes - Design - Starting Block

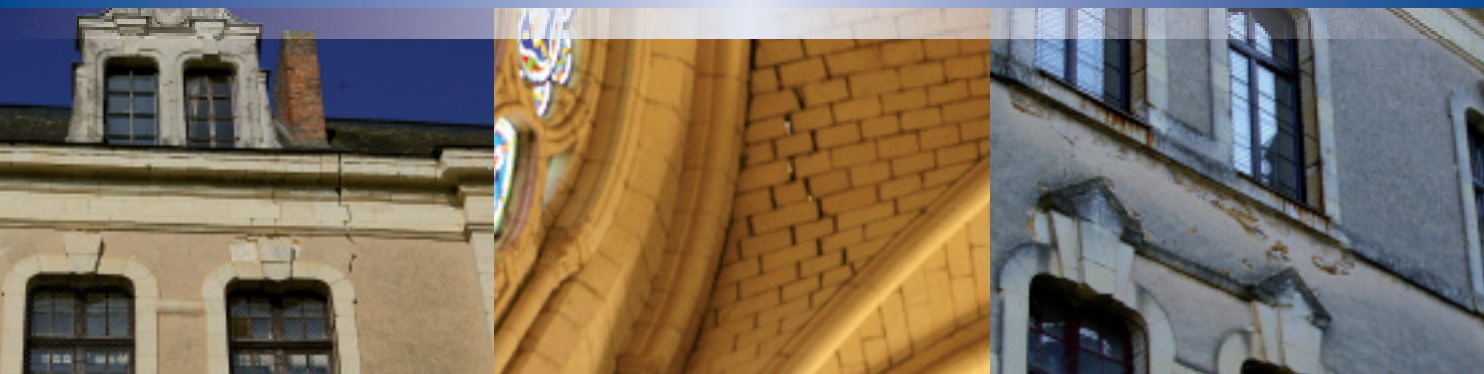


Siège social - 40 rue Gabriel Créé
92247 Malakoff Cedex
www.epide.fr

FONDATION



Restauration des bâtiments et de l'église de l'EPIDE de Combrée



La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration des bâtiments et de l'église de l'EPIDE de Combrée en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par cette souscription.

L'institution Libre de Combrée, créée en 1810 par le Père Drouet, avait pour objectif d'aider les enfants les plus démunis. Cet établissement, d'excellente réputation et qui a compté jusqu'à 900 élèves dont 700 en internat, a dû fermer ses portes en juin 2005, après avoir accueilli des générations entières d'élèves.

L'EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense) s'est alors installé sur le site. Le parallélisme entre le magnifique passé de l'Institution Libre de Combrée et la mission de l'EPIDE, en charge de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté, constitue un symbole fort.

Malheureusement, l'édifice souffre de nombreuses et conséquentes dégradations qui nécessitent une intervention urgente : des fenêtres sont brisées, des boiseries sont

délabrées, le toit de l'église menace de s'effondrer, certains murs se fissurent...

L'EPIDE et la Fondation du Patrimoine ont donc décidé de lancer une souscription auprès de la population et des entreprises afin de restaurer ce monument.

Dès lors que cette souscription aura atteint au minimum 5% du montant HT des travaux, soit 50 000 €, la Fondation pourra abonder par une subvention complémentaire qui permettra de soutenir le projet à hauteur d'un million d'euros.

Les dons ouvrent droit pour les particuliers à une réduction d'impôt de 66% ou de 75% pour ceux assujettis à l'Impôt sur la Fortune et de 60% pour les entreprises*.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et **profitez d'une réduction d'impôt !**

* dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers et de 5% du chiffre d'affaires pour les entreprises.

Bon de souscription

Nom / Prénom :

Société :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

Oui, je fais un don pour aider à la restauration des bâtiments de Combrée. (Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine - EPIDE Combrée)

Je souhaite faire un don de

€

et je bénéficie d'une économie d'impôt.

➤ **POUR LES PARTICULIERS, votre don ouvre droit à une réduction :**

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€)

➤ **POUR LES ENTREPRISES, votre don ouvre droit à une réduction**

de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu
ou de l'impôt sur la fortune
ou de l'impôt sur les sociétés

CE COUPON RÉPONSE À RENVoyer À L'ADRESSE SUIVANTE :

FONDATION DU PATRIMOINE • Délégation de Maine et Loire
6 bis rue des Arènes - BP 92331 • 49023 ANGERS Cedex

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des infirmations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation départementale dont vous dépendez.

